

Affiché le:	16/12/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 068-216803486-20241211-DE_2024_116-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL** **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 06/12/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 17

**Présents (13)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, Mme Virginie HAGENMULLER, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, M. Paul MEYER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (4)** : M. Philippe KLETHI à Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Pascal GERBER à M. Daniel NEFF Maire, Mme Brigitte SCHMITT à M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD à Mme Estelle GUGNON.

**Excusés (4)** : M. Jean-Claude SALLAND, M. Jean-Louis BIHR, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN.

**Absente (1)** : Mme Marie-Ange FINCK

Référence de la délibération : DE\_2024\_116

### **POINT 17 : ADOPTION DES MODALITES TARIFAIRES DE LA SALLE SAINTE-ODILE**

**VOTE** : Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

Mme Suzanne BARZAGLI, Adjointe explique que par délibération du 18 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé des modifications tarifaires pour la salle Ste Odile. Les services communaux ont constaté une baisse de fréquentation suite aux hausses. Par ailleurs, il convient de simplifier la grille tarifaire et de l'actualisée au plus juste.

ASSOCIATIONS, PARTICULIERS, PERSONNES MORALES DE VIEUX-THANN*		
	Salle du rez-de chaussée	Salle 1 <sup>er</sup> étage
<b>À l'heure</b>	15€	50€
<b>½ journée</b>	80€	180€
<b>Journée</b>	155€	340€
<b>Week-end (samedi, dimanche)</b>	280€	580€
<b>Obsèques (avec possibilité d'accès au bar)</b>	50€	/



<b>ASSOCIATIONS, PARTICULIERS, PERSONNES MORALES EXTÉRIEURES À VIEUX-THANN*</b>		
	<b>Salle du rez-de chaussée</b>	<b>Salle 1<sup>er</sup> étage</b>
<b>À l'heure</b>	25€	80€
<b>½ journée</b>	100€	280€
<b>Journée</b>	190€	500€
<b>Week-end (samedi, dimanche)</b>	340€	800€

<b>COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, ÉLUS (départementaux, régionaux, députés, sénateurs)*</b>		
	<b>Salle du rez-de chaussée</b>	<b>Salle 1<sup>er</sup> étage</b>
<b>½ journée</b>	50€	100€
<b>Journée</b>	90€	180€
<b>Week-end (samedi, dimanche)</b>	160€	300€

*\*possibilité d'avoir accès au bar sur demande.*

<b>Tarifs « casse »</b>	
<b>Dénomination</b>	<b>Tarification TTC</b>
<b>Verre à vin 16cl Normandie</b>	2.50€
<b>Verre à eau Normandie 24 cl</b>	2.50€
<b>Verre à champagne Normandie 14cl</b>	2.50€
<b>Verre à bière Palladio 25 cl</b>	4.00€
<b>Verre Brussels 22 cl</b>	2.50€
<b>Tasse à café avec sous-tasse 9 cl</b>	2.00€
<b>Tasse à thé avec sous-tasse 20 cl</b>	3.50€
<b>Cuillère à café</b>	1.00€
<b>Sucrier de table</b>	15.00€
<b>Machine à café</b>	En cas de casse : coût de la réparation En cas de non restitution : valeur de remplacement à neuf
<b>Tireuse à bière</b>	En cas de casse : coût de la réparation En cas de non restitution : valeur de remplacement à neuf
<b>Bain-marie</b>	En cas de casse : coût de la réparation En cas de non restitution : valeur de remplacement à neuf
<b>Matériels techniques (sonorisations, éclairage de scène etc.)</b>	En cas de casse : coût de la réparation En cas de non restitution : valeur de remplacement à neuf

### Tarifs de cautionnement

Le montant de la caution pour l'utilisation du rez-de-chaussée a été fixé à 500 € (salle de réception, festive et accueillant des manifestations).

Le montant de la caution pour le badge d'accès est de 50€.

Le montant de la caution pour la salle du 1<sup>er</sup> étage est fixé à 1 500€.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder la dispense de caution pour les collectivités territoriales, établissements publics et élus du bassin de vie de la Communauté de Communes de Thann Cernay qui souhaitent une mise à disposition de la salle.

### Par dérogations au régime général de location il convient:

- de ne pas accorder les deux salles à des particuliers pour des mariages, fêtes de famille, anniversaires etc...
- d'accorder une mise à disposition gratuite par an et par association pour toutes les manifestations à but caritatif et sans entrées payantes organisées par les associations dont le siège est établi sur le territoire de la commune dans la limite d'une journée, préparation, mise en place et rangement compris ;
- d'accorder la gratuité pour des occupations par des associations vieux-thannoises à but caritatif (associations d'insertion...), (...), dans la limite d'une demi-journée, préparation, mise en place et rangement compris ;
- d'accorder la gratuité de la salle du bas lors de la location de la salle du haut ;
- d'accorder la gratuité pour des occupations par les services d'interventions (pompiers), les services de la sous-préfecture, les forces de sécurité (gendarme, police) pour des actions de formation ou de réunions ;
- de facturer à demi-tarif les temps d'occupation résultant de la préparation, mise en place, réglages etc, antérieur et/ou postérieurs à la manifestation proprement dite ;
- d'accorder la gratuité aux établissements scolaires Vieux-Thannois ;
- de facturer au taux plein le coût du déclenchement de l'alarme ;
- de facturer au coût horaire d'intervention le nettoyage et le rangement lorsque celui-ci n'a pas été réalisé correctement.

### **Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **valide** les tarifs de la salle Sainte-Odile.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 13 décembre 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 13 décembre 2024.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*

Fait à VIEUX-THANN, le 13 décembre 2024.

La secrétaire de séance



Mme Suzanne BARZAGLI

L'auxiliaire de séance



Amélie BOHN

Le Maire



Daniel NEFF